



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 22727

Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le prix auquel EDF achète l'électricité produite par les éoliennes. À ce jour, ce tarif est supérieur à deux, voire trois fois, sa valeur réelle. Aussi, et compte tenu de l'accroissement du nombre d'éoliennes sur le territoire, serait-il envisageable d'instaurer pour les nouvelles éoliennes un tarif plus rapidement dégressif (de l'ordre de 7 ans contre 15 aujourd'hui) pour permettre l'achat de l'électricité ainsi produite à sa valeur réelle plus rapidement et ainsi limiter un surcoût qui rejaillit nécessairement sur les consommateurs d'électricité.

Texte de la réponse

Les tarifs d'obligation d'achat pour l'éolien sont d'ores et déjà dégressifs. Aujourd'hui, le tarif d'achat pour l'éolien terrestre, d'environ 82 /MWh pour les dix premières années d'exploitation, est dégressif pour les cinq dernières années, la dégressivité variant selon les durées annuelles de fonctionnement de référence. Le tarif peut être aussi revu à la baisse pour les cinq dernières années, jusqu'à 28 /MWh. Par ailleurs, chaque année, il est procédé à une diminution de 2 %, en euros constants, du tarif applicable pour les installations rentrant dans le dispositif de l'obligation d'achat au cours de cet exercice. Les tarifs d'obligation d'achat pour l'éolien sont adaptés aux coûts de cette filière et intègrent une dégressivité permettant de prendre en compte la diversité des situations d'exploitation des installations et les gains de productivité attendus du fait du développement de cette filière. Concernant le financement du développement de l'éolien, celui-ci représente aujourd'hui 0,3 /MWh pour le consommateur final domestique, soit environ 0,3 % de sa facture d'électricité. En tout état de cause, le Gouvernement est très soucieux des dépenses d'électricité pour les consommateurs. C'est pour cela qu'il souhaite le maintien des tarifs réglementés qui assurent aux Français un prix compétitif pour leur fourniture d'électricité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22727

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3925

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6153